



L'agglomération d'Orléans et la chambre d'agriculture du Loiret signent une charte agricole pour le territoire

ANNEE
2014

CATEGORIE
Engagement sociétal

RUBRIQUE
Ancrage territorial

SECTEUR D'ACTIVITE
Dynamiser un bassin d'emploi

TAILLE DE L'ENTREPRISE
> 500

PAYS (DE LA PRATIQUE)
France

ENTREPRISE



Effectif : 273 878 hab
22 communes
232 exploitations agricoles
CA (budget AggLO 2013) :
387 millions euros

Pays (siège social) :
France

www.agglo-orleans.fr
www.chambreagri.loiret.fr

Contact :
Marie Pignoux Chargée
d'études charte agricole
pignouxm45d.loiret@chambreagri.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Autres Sources :
[Etude de cas / dossier internet / monographie/ ...](#)

Fiche rédigée par :
Marie Noëlle DUFOREST

CONTEXTE

Dans le cadre d'un développement durable et équilibré des territoires, il apparaît de plus en plus nécessaire d'intégrer une activité agricole au développement des agglomérations, avec ses savoir faire et ses productions de proximité. Initiées dans les années 90, des chartes entre les agglomérations et les acteurs agricoles locaux ont été progressivement formalisées et signées, à Nantes en 2000, Lorient en 2001, les Pays d'Aix en 2005, Grasse en 2007, Besançon en 2010, Aubagne en 2011. S'inspirant de ces expériences, l'agglomération d'Orléans (AggLO) signe en Juillet 2012 une charte agricole avec la Chambre d'Agriculture du Loiret.

OBJECTIF(S)

- Assurer un juste équilibre dans l'utilisation des sols dans l'agglomération
- Conserver et dynamiser une activité agricole de proximité autour des villes
- Valoriser les produits du terroir régional

DÉMARCHE

L'élaboration de la charte agricole a démarré dès 2010 par une convention de partenariat entre la Chambre d'agriculture du Loiret et l'AggLO. Après un premier diagnostic sur l'agriculture et la consommation d'espaces établi par la Chambre d'agriculture du Loiret, une phase de concertation s'est déployée avec l'ensemble des acteurs (exploitants, élus locaux, associations). La pression foncière, le voisinage, la communication et l'image ainsi que les problèmes de circulation des engins sont les sujets les plus fréquemment évoqués. Après cette période de concertation, rédaction, validation, la **charte agricole est signée en juillet 2012, par les présidents de l'AggLO et de la chambre d'agriculture du Loiret, le préfet de Région et 22 maires des communes de l'agglomération pour une durée de 5 ans.**

Sans obligation légale, la charte est un engagement fort pour la pérennité de l'activité agricole, outil de communication et de développement, décliné dans un programme en 23 actions.

En 2013, l'action principale est la réalisation du « Guide des produits d'ici et de saison » et de sa signalétique (action 16) : 48 producteurs Orléanais sont ainsi valorisés



En 2014, les actions sont plus nombreuses :

- Promouvoir la diffusion et l'utilisation du guide (action 16)
- Etudier la faisabilité d'une couveuse d'entreprises agricoles (action 10)
- Finaliser la carte des sols de l'agglomération, outil indispensable à la prise de décision pour la conduite des projets d'aménagement (action 3)
- Faciliter les circulations agricoles sur le territoire de l'AggLO (action 6)
- Trouver l'alternative à la compensation forestière sur les terres agricoles (action 4)
- Dynamiser et développer le marché de gros de l'AggLO (action 17)
- Accompagner les candidats en recherche de foncier pour s'installer (action 12)
- Mettre une signalétique sur les deux pôles horticoles de l'AggLO (action 16)

FACTEUR(S) CLÉS DU SUCCÈS

- Large concertation avec les exploitants agricoles et acteurs locaux
- Partenariat entre chambre d'agriculture et agglomération
- Application déclinée en actions

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET/OU DE GOUVERNANCE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1100 ha de surface agricole utile, soit 1/3 de la surface des 22 communes ▪ 232 exploitations sur l'agglomération ▪ valorisation des filières : poire d'Olivet, vins AOC, jeune plants Orléanais, plantes grimpances, concombres, poivrons... ▪ liens entre acteurs du territoire et développement équilibré du foncier ▪ image positive de la région 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ guide : 48 producteurs locaux valorisés ▪ maintien d'un savoir faire et meilleurs revenus pour les agriculteurs ▪ connaissance des produits du terroir ▪ approvisionnement de proximité, réduction des transports et émissions carbone